

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02836 Numéro SIREN : 839 919 206 Nom ou dénomination : 3X7 ENTREPRISE LE DECOR

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2020 sous le numéro de dépôt 13083

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13083

Déposant :

Nom/dénomination : 3X7 ENTREPRISE LE DECOR

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 839 919 206

N° gestion : 2020 B 02836



		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2020	
N° 11084* Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206			**** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
48-50 AVENUE D'ENGHIEN					
93800 EPINAY SUR SEINE					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées			TRAVAUX DE BATIMENT		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28%	
		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
		18 753		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A		Zone de développement prioritaire	
Société d'investissement		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	
Immobilier coté				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2085-SD)					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
Si oui, Indication du logiciel utilisé					
Comptable, conseil ou CGA :					
Visa : CGA					
Viseur conventionné :					
MBS Office 1 Avenue Edmond Rostand 92700 COLOMBES Tél. : 01 47 84 54 91 - Port : 06 44 76 30 14 E-mail : mbsoffice92@gmail.com SIRET 840 901 441 00013 - APE 7022Z					
Identité du déclarant:					
Date: 07/08/2020 Lieu: EAUBONNE					
Civilité du déclarant : MR					
Nom du déclarant : NORMIL JEAN LAFOREST					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					



IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2020				
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTE A LA TELÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
Si déposé néant, cochez la case :					X			
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e						
		f						
		g						
		h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				





Désignation de l'entreprise 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent* 8	
					Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le 31/12/2018
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilitisations corporelles*		028	030		
	Immobilitisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074	22 032	5 758
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	13 631	4 743
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	35 663	10 501
	Total général (I + II)		110	112	35 663	10 501
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 500	1 500	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	150		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134	7 623		
	Résultat de l'exercice		136	15 940	7 773	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	25 213	9 273	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	6 422	1 228	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172	4 028		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	10 450	1 228		
Total général (I + II + III)		180	35 663	10 501		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TPE/DECOR

Formulaire obligatoire (article 302 septies N° bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2019	Exercice N-1 clos le 31/12/2018
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		210		
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
			217		
				218	210 382
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	210 382 57 612
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier — immobilier ..)		242	132 187	34 229
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		876	
	Rémunérations du personnel*		250	48 322	10 800
	Charges sociales (cf renvoi 380)		252	10 244	3 438
	Dotations aux amortissements*		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	191 629 48 467
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	18 753 9 145
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amort. souscription PME innov. (217 octes) } { dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquièmes D) }		300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	2 813	1 372
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	15 940 7 773
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	15 940 314



B — RÉSULTAT FISCAL														
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318			
	Provisions non déductibles*										322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)										324	2 813		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248					330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un (Part des loyers dispensés de réintégration (239 <i>sexies</i> D))										251			
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										998			
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										999			
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										997			
	Entreprise nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	Zone franche urbaine (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. <i>terdecies</i>)	127	Zones de revitalisation rurales (44. <i>quindécies</i>)	138			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	Jeune entreprise innovante (44. <i>sexies</i> A)	989	Basin d'emploi à redynamiser (44. <i>duodécies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (44. <i>undecies</i>)	990						
	ZDP (44. <i>septidécies</i>)	993	ZEA (44. <i>quaterdecies</i>)	345	Investissements outre-mer	344	Basins urbains à dynamiser (44. <i>sexdecies</i>)	992						
	Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)	655	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> A)	643			350			
			Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> B)	645	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> D)	648						
			Déduction exceptionnelle (simulateur de conduite)	641										
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	18 753	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)										356		
		Déficits antérieurs reportables : *												360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	18 753	372	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

[Signature]



[Signature]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR FFLI DEC-IRFormulaire obligatoire (article 402 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

Néant ☒ °

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 10 % pour les entreprises à l'IR)					
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % *	15 % ou 12,8 % *
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % *				579	Régularisations	590	593
TOTAL					596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206</u>								Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775							
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
					2					
					3					
					4					
					5					
					6					
					7					
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995		
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996		
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
VI DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325		381			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380			
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374	1 417		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	7 741		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SID.





Désignation de l'entreprise: 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	3
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	210 382
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	210 382

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	132 187
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	132 187

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	78 195
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	78 195
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	☒ 020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	☒ 022	Effectifs au sens de la CVAE * ☒ 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		☒ 026
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2020

ADAPTE POUR L'UTILISATION
PAR TELEDECLAR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom complet NORMIL JEAN LAFOREST
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 1500
Naissance : Date 19/04/1961 N° Département 99 Commune CROIX DES BOUQUETS Pays
Adresse : 24 AVENUE DE LA SOURCE
95190 GOUSSAINVILLE

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1







7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

ADAPTE POUR LA TEL-DECLARATION
PAR TELEDEC-ER

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 3X7 ENTREPRISE LE DECOR - SIREN : 839919206

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.







Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : 3X7 ENTREPRISE LE DECOR		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 839919206	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de
l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt
versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations
situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les
indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de 2
compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de 3
personnes ou groupements assimilés

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.³ A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

 MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



3X7 ENTREPRISE LE DECOR

SASU AU CAPITAL DE 1 500.00 €

48-50 AVENUE D'ENGHIEN – 93800 EPINAY SUR SEINE

RCS BOBIGNY 839 919 206

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

"Assemblée Générale Annuelle – Exercice clos le 31/12/2019"

Mesdames, Messieurs,

La gérance vous a prié de vous réunir en assemblée Générale pour que vous puissiez statuer sur les différents comptes de votre société, ainsi que sur l'action menée par la gérance Durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 conformément aux diverses dispositions légales et réglementaires.

Je vous informe que les documents prescrits par la loi, pour éclairer votre décision, vous ont été envoyés ;

- les comptes annuels
- les textes de résolutions soumises à votre approbation.

Je vous précise que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes font apparaître un résultat bénéficiaire après déductions des amortissements que je vous propose de répartir suivant les dispositions statutaires.

Rapport de gestion et activité au cours de l'exercice 2019
Affectation des résultats

Je vous propose de répartir le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de 15 940.00 € de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	15 940.00 €
Réserve légale	0.00 €
Report à nouveau	15 940.00 €

Le Président



3X7 ENTREPRISE LE DECOR

SASU AU CAPITAL DE 1 500.00 €

48-50 AVENUE D'ENGHIEN – 93800 EPINAY SUR SEINE

RCS BOBIGNY 839 919 206

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 AOUT 2020**

L'an deux mil vingt

Et le sept aout

A quinze heures

Au siege social

Les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée Générale ordinaire, sur convocation régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2019

QUITUS A LA GERANCE

AFFECTATION DU RESULTAT

POUVOIR A CONFERER

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NORMIL JEAN LAFOREST, Président en exercice, lequel constate que sont présents :

- Mr NORMIL JEAN LAFOREST, propriétaire de 100% des actions composant le capital social.

En consequence, le Président declare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses decisions puisque reunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis, il depose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observe que ceux-ci ont été tenue à la disposition des associés, au siege social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce don't il lui est donné acte, notamment :

Les comptes annuels drésses au 31/12/2019,
Le rapport de gestion de la Présidence,
Le rapport special de la Présidence,
Le texte des resolutions proposes.



Il donne lecture des rapports de le Présidenc et ouvre la discussion en invitant les associés a examiner une nouvelle fois les comptes annuels;

Un échange de vues intervient, au cours duquel le Président fourni tous renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les resolutions figurant à l'ordre du jour.

Première resolution

Après avoir entendu le rapport de la gérance, examine les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et en avoir délibérée, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, à savoir :

Total du Bilan	35 663.00 €
Total des produits d'exploitation	210 382.00 €
Total des charges d'exploitation	191 629.00 €
Résultat d'exploitation	18 753.00 €
Résultat net	15 940.00 €

Cette resolution mise aux voix est adoptee à l'unanimité.

Deuxième resolution

Comme consequence des resolutions qui precedent, la collectivité des associés donne Quitus de sa gestion à Monsieur NORMIL JEAN LAFOREST, Président -, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

Cette resolution mise aux voix est adoptee à l'unanimité.

Troisième résolution

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés decide que le résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 soit répartie suivant les dispositions statutaires.

Cette resolution mise aux voix est adoptee à l'unanimité.

Quatrième resolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la Gérance, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

Cette resolution mise aux voix est adoptee à l'unanimité.

CLOTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à dix-sept heures.

De tout ce qui precede, il a été dressé le present procès-verbal, signé de tous les associés presents, après lecture, pour server et valoir ce que de droit.

Les actionnaires

